



Curage de l'immeuble FOCH en vue de sa réhabilitation

Avis d'appel d'offres

Le **Fonds Calédonien de l'Habitat**, filiale du Fonds Social de l'Habitat informe les entrepreneurs qu'il lance un appel d'offres ouvert pour **les travaux de déconstruction et curage de l'immeuble FOCH situé au centre-ville de la commune de Nouméa**

1 – Conditions de l'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert **en entreprise générale** et adressé aux entreprises spécialisées en déconstruction de bâtiments.

Le marché sera passé par application du **prix global et forfaitaire**.

2 – Décomposition en tranches et lots

Les travaux seront réalisés en **1 seule tranche ferme**.

Le délai global d'exécution des travaux et le délai pour chaque tranche sont fixés à l'acte d'engagement. Ils seront répartis en **un (1) seul lot** :

Lot 01A - DECONSTRUCTION

3 – Consultation et retrait du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté ou téléchargé :

- Au FSH/FCH Immeuble Jules FERRY - 1 rue de la somme – 1^{er} étage - Nouméa,
- Sur le site internet : www.fsh.nc

4 - Remise des offres

Les offres devront être remises au plus tard, **à la date et l'heure limites figurant sur le site internet : www.fsh.nc, rubrique « les appels d'offres du FSH ».**

5 – Validité des offres

L'attention des soumissionnaires est attirée sur la nécessité du **strict respect des clauses figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres** joint au dossier de consultation des entreprises.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent appel d'offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
